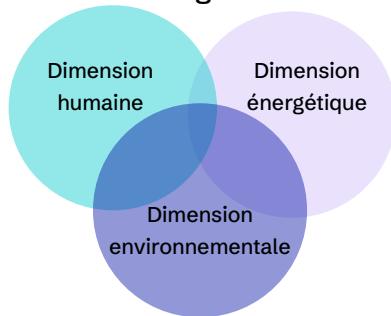


Allez plus loin dans votre projet de rénovation avec la Démarche Bâtiments Durables

Une rénovation plus ambitieuse avec la Démarche Bâtiment Durable

Le secteur du bâtiment représente 43 % des consommations énergétiques annuelles françaises et il génère 23 % des émissions nationales de gaz à effet de serre (GES). Les variations du prix des énergies pèsent également sur le budget des collectivités et rendent nécessaire une amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics. Ceux-ci sont par ailleurs non adaptés aux vagues de chaleurs, aux périodes de canicules, aux inondations, etc., autant de phénomènes voués à s'accentuer dans leur durée, leur fréquence, et leur intensité dans les années à venir. Afin de prendre en compte ces nouveaux enjeux, une rénovation énergétique adaptée au contexte territorial permet d'améliorer la résilience des bâtiments tout en améliorant confort des usagers : c'est le sens de la Démarche Bâtiment Durable.

Cette démarche allie les objectifs de transition énergétique, par la conversion vers des bâtiments plus sobres et efficaces, de transition écologique, par le respect des exigences du développement durable, et de conformité avec les besoins des usagers.



La Démarche Bâtiment Durable : plus qu'une démarche, un engagement collectif visant à rendre un projet durable aussi simple qu'un projet conventionnel.

Pourquoi inscrire son bâtiment en Démarche Bâtiment Durable ?

Inscrire son projet en Démarche Bâtiment Durable, c'est adapter son bâtiment aux spécificités de son territoire, via la prise en compte de sept thématiques transversales.

Les 7 thématiques :

-  1. Gestion de projet
-  2. Territoire & site - formes urbaines & qualité de vie
-  3. Solidarité - social et économie
-  4. Energie
-  5. Eau
-  6. Ressources & matériaux
-  7. Confort & santé

La démarche Bâtiment Durable permet donc de :

- Répondre au confort des usagers et aux exigences en matière de qualité de l'air intérieure, de confort thermique et de confort acoustique ;
- Utiliser des matériaux durables et locaux ;
- Gérer efficacement les ressources, notamment la ressource en eau et l'énergie.

Pour garantir la durabilité du projet, chaque projet est suivi par un accompagnateur Bâtiment Durable, formé à la Démarche. Il peut s'agir :

- D'un assistant à la maîtrise d'ouvrage (AMO) ;
- D'un membre de l'équipe de maîtrise d'œuvre (MOE).



Architectes



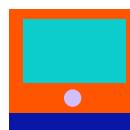
Ingénieurs



Bureaux d'études

S'appuyer sur l'ingénierie territoriale

La Démarche Bâtiments Durables est une démarche collaborative. Un projet accompagné en démarche BD passe à trois reprises dans une commission publique. Au sein de ces commissions siègent des acteurs locaux du bâtiment ou de l'aménagement permettant de challenger le projet et de recueillir des recommandations. Cette revue de projet par les différents acteurs de l'ingénierie territoriale locale permet de pousser le potentiel environnemental du projet le plus loin possible. La commission permet en particulier d'ajuster les choix techniques du projet en phase conception, réalisation et exploitation. En phase réalisation, celle-ci engage une réflexion sur le déroulement des travaux là où en phase exploitation elle revient sur les deux premières années d'utilisation du bâtiment afin d'enrichir les préconisations des acteurs territoriaux.



1. Conception



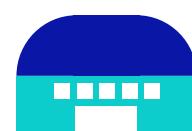
2. Commission avant-projet



3. Réalisation



4. Commission à la livraison



5. Usage



6. Commission 2 ans après la livraison

Valoriser son engagement

Un niveau de reconnaissance est attribué à chaque projet (bronze, argent, or), à chaque phase, valorisant l'ambition du projet, et plus largement l'engagement du Maître d'Ouvrage.



Niveau Bronze



Niveau Argent



Niveau Or

Il est important de solliciter la structure portant la démarche Bâtiment Durable dans sa région dès le début du projet (avant même la phase programmation) pour assurer le bon déroulement de l'accompagnement.

Financer vos projets

Persuadé que cette démarche offre aux collectivités la garantie que les opérations développées sur leur territoire portent des ambitions environnementales fortes et adaptées aux problématiques locales, ACTEE a lancé un appel à projet en décembre 2024 en partenariat avec le collectif des démarches Quartier Bâtiment Durable.

ACTEE | Co-porté par la FNCCR

ACTEE (SASU FNCCR), siège social : 20, bd de La Tour-Maubourg, 75007 Paris
Bureaux : 19, rue Cognacq-Jay, 75007 Paris
Numéro SIRET : 97865712000017, Numéro APE : 7112B
Guillaume Perrin, Directeur SASU FNCCR et directeur d'ACTEE

Afin de pérenniser ce partenariat, la démarche Bâtiment Durable est dorénavant éligible aux aides ACTEE dans l'appel à projet principal du programme. Les règles de financement d'ACTEE sont [disponibles sur le site internet](#).



Rendez-vous sur notre site



Suivez-nous sur LinkedIn

En partenariat avec



REPUBLIQUE
FRANCAISE
Liberté
Égalité
Fraternité



ADEME



l'AMF
ASSOCIATION DES Maires de France
ET DES PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE